



Pour plus d'infos sur la formation : consultez la fiche RNCP 39066



BPA OUVRIER SPÉCIALISÉ EN PAYSAGE

APPRENTIS

DURÉE ET RYTHME DE FORMATION

1 an, de fin août à mi-juillet.
Par an : 17 semaines au CFA, 30 semaines en entreprise (35H / semaine). 5 semaines de congés payés
Les plannings sont téléchargeables sur notre site.

MODALITÉS D'APPRENTISSAGE

Présentiel avec cours théoriques et pratiques.

DIPLÔME PRÉPARÉ ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les examens se déroulent sous forme d'UC. Vous obtiendrez un diplôme de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Le recrutement se fait suite à l'analyse du dossier de candidature.
- Un entretien téléphonique ou en présentiel peut être demandé suite à l'analyse du projet.
- L'admission définitive se fait au retour du dossier d'inscription et à la signature du contrat d'apprentissage

Les documents sont téléchargeables sur notre site ou envoyés sur demande.

CHIFFRES CLÉS

Taux de présentation aux examens (moyenne sur 2 ans)	100%
Taux de réussite aux examens (moyenne sur 5 ans)	76%
Taux de satisfaction (annuel)	81%
Taux de rupture (moyenne sur 5 ans)	6%
Taux de poursuite d'études (moyenne sur 5 ans)	23%
Taux d'insertion Pro à 6 mois (moyenne sur 5 ans)	50%
Dont dans le métier visé (moyenne sur 2 ans)	100%

Tous les chiffres sur <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

DISCIPLINES

Techniques et travaux de création et d'entretien des jardins en intégrant les normes de sécurité.

Utilisation, entretien des engins de transport et de terrassement utilisés en jardins et espaces vert.

CACES.

Biologie et agronomie de base (plante, sol, climat, engrais...).

Reconnaissance, identification, utilisation et entretien de végétaux d'ornement.

Connaître, entretenir les espèces fruitières.

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale pour
l'Emploi

Réaliser des travaux de taille d'arbres et arbustes fruitiers

PUBLIC & PRÉREQUIS

- Niveau minimum : titulaire du CAPa Jardinier Paysagiste.
- Avoir entre 16 et 29 ans (des dérogations aux limites d'âge sont prévues selon le profil du candidat).
- Avoir rempli un dossier de candidature auprès du CFA.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage.

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : nous contacter pour analyser la faisabilité d'accéder et de suivre la formation en fonction du handicap.

Selon le profil du candidat (diplômes, expériences), des adaptations peuvent être mises en place (Validation des Acquis Académiques - VAA). Prendre contact avec l'établissement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION & ACTIVITÉS VISÉES

A partir des instructions précises données par son responsable, l'ouvrier spécialisé en paysage intervient dans différents types d'espaces verts publics et/ou privés, avec des gradients de gestion variables (fréquents, réguliers ou plus occasionnels) selon leurs fonctions et leurs usages, depuis les jardins horticoles ornementaux à haute composition paysagère jusqu'aux espaces plus champêtres. Il travaille seul ou au sein d'une petite équipe de travail.

Pour chacun des travaux qui lui sont confiés, il s'organise dans son travail et en rend compte à son responsable.

Il réalise les différents travaux techniques courants d'entretien des végétaux. Il réalise les différents travaux techniques courants d'aménagements paysagers : travaux préalables de préparation du terrain, approvisionnement du chantier en végétaux et/ou fournitures, mise en place des végétaux et réalisation des ouvrages de base d'aménagements paysagers. Il assure l'entretien quotidien de ses outils et du petit matériel et est en mesure de les réparer en cours de travail.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

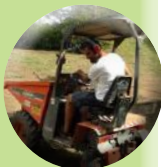
- Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage.
- Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés.
- Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers.
- Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers.
- Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager
- UCARE

BPA OUVRIER SPÉCIALISÉ EN PAYSAGE

APPRENTIS

PLATEAU TECHNIQUE & ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES

- Parcs Paysagers (8,5 Hectares)
- Hangars techniques et matériel professionnel
- Pépinière
- Verger conservatoire
- Centres de documentation
- Salles informatique
- Salle de conférence
- Foyer
- Gymnase



Pour connaître tous nos équipements, rendez-vous sur notre site ou vous référer à la fiche « Plateau technique de l'École de Roville »

LES + PÉDAGOGIQUES

- Projets en partenariat avec des professionnels.
- Sorties et voyages pédagogiques.
- Équipe qualifiée au service de la réussite.
- Préparation des CACES R482 A et F.
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail en Agriculture.
- Préparation aux concours professionnels.
- Soutien scolaire et accompagnement personnalisé.

SERVICES ET CADRE DE VIE

- Internat / Demi-pension.
- Service Placement.
- Amicale des anciens élèves.
- Service de transport depuis Nancy et St-Dié (lundi matin, vendredi soir) et bus quotidien depuis Epinal et Lunéville.

VOUS INFORMER

- Journée Orientation le 01/02/2025 et le 22/03/2025.
- Portes Ouvertes le 17/05/2025.
- Journée immersion sur demande.
- Rendez-vous avec un membre de la direction sur demande.

POUR EN SAVOIR PLUS



Flashez -moi !

La Région
Grand Est

En partenariat avec :

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
RÉVÈLE TON TALENT

FRANCE
compétences



PERSPECTIVES ET POURSUITES D'ÉTUDES

Perspectives

Jardinier(e) d'espaces verts, agent(e) paysagiste, aide paysagiste, ouvrier(e) paysagiste, jardinier(e) paysagiste.

Poursuites d'études

- Bac Pro Aménagements Paysagers ● ●
- Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune ●
- BP Aménagements Paysagers ●
- Autres Bac Pro ● ●
- CS Arboriste Elagueur ● ●

Formation initiale scolaire à Roville Formation par apprentissage à Roville
Formation adulte à Roville

CONDITIONS FINANCIÈRES

- La formation est gratuite pour l'apprenant. Elle est financée par l'Opérateur de Compétences de l'employeur (OPCO).
- Frais de duplication (participation aux frais de photocopies et droit de copyright) : 75€/an.

Tarifs de pensions

- Interne : 85€/semaine
- Demi-pensionnaire : 30€/semaine

L'apprenti percevant un salaire ne peut pas bénéficier du régime de bourses. En revanche, la famille continue à bénéficier des allocations familiales tant que la rémunération de l'apprenti est inférieure à 55% du SMIC.

RÉMUNÉRATION

Le salaire minimum est fixé en pourcentage du S.M.I.C., croissant par année d'apprentissage et selon l'âge. Simulateur de calcul du salaire des apprentis :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

NOUS CONTACTER



Centre de Formation pour Apprentis
28 rue du Chêne
88700 - ROVILLE-AUX-CHENES
03 29 65 33 92
cfa.roville@wanadoo.fr
www.roville.fr



Document mis à jour le 28 janvier 2025